

LE SYSTÈME GRAPHIQUE

Chapitre I : PARTICULARITÉS GRAPHIQUES [suteraptaceem]

En Kotava, un seul signe diacritique est admis :

- **l'accent aigu** (´), non obligatoire, qui peut être apposé à la voyelle finale des 1^{ères} personnes du singulier de la conjugaison.

Les autres signes diacritiques (trémas, tildes, autres types d'accent) n'existent pas en Kotava. Seul un nom propre peut en comporter.

Chapitre II : TRANSCRIPTION DES NOMS PROPRES [remsutera va pilkayolt]

A : Les noms propres écrits dans un alphabet dit latin

Ces noms propres se transcrivent tels quels, sans modification, y compris donc les éventuelles lettres et dignes diacritiques inconnus en Kotava.

Ex : **Québec**
La Coruña
Łódź
Århus

B : Les noms propres écrits dans un alphabet grec ou cyrillique

Ces noms propres sont transcrits directement selon la phonétique Kotava la plus proche.

Ex : **Astraxanh** (Astrakhan')
Moskva (Moscou)
Kiyev (Kiev)
Lenin (Lénine)
Atina (Athènes)
Tergovicte (Tărgoviște)

C : Les noms propres écrits dans un autre alphabet

On utilise le système de transcription international.

Ex : **Iraq**
Hiroshima
Mao Zedong
Beijing

Chapitre III : EMPLOI DES MAJUSCULES [unera va eltayap]

En Kotava, l'emploi de la majuscule contribue à donner de l'importance au mot. Son emploi est obligatoire pour la lettre initiale d'un nom propre, nom de langue ou de peuple. Toute phrase débute obligatoirement par une majuscule.

Chapitre IV : EMPLOI DES SIGNES DE PONCTUATION [unera va tcala]

- **le point** (.) : il marque la fin d'une phrase.
- **le point d'interrogation** (?) : il marque la fin d'une phrase interrogative.
- **le point d'exclamation** (!) : il marque la fin d'une phrase exclamative.
- **les trois-points** (...) : ils marquent la fin d'une phrase suspensive.
- **le point-virgule** (;) : il marque un arrêt dans la phrase et indique une certaine coupure.
- **la virgule** (,) : elle marque une légère interruption dans la phrase.
- **les deux-points** (:) : ils marquent au milieu d'une phrase qu'il va y avoir une énumération, une citation.
- **les guillemets** (« ») : ils introduisent une citation, ou sont employés pour indiquer qu'il y a un certain doute, une certaine réserve sur le mot
- **les parenthèses** () : elles sont employées pour introduire un renseignement complémentaire.
- **le tiret** (-) : il introduit un dialogue, ou des lignes de liste énumérée. Il sert également pour indiquer une abréviation (ex. *ikz-* pour etc.)